

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Lundi, le 11 janvier 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

001-2021

### **Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.**

#### **1.0 PENSÉE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 11 JANVIER 2021.**

#### **3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1** Séance ordinaire du 7 décembre 2020.
- 3.2** Séance spéciale du 14 décembre 2020, 18 h 30.
- 3.3** Séance spéciale du 14 décembre 2020, 19 h.
- 3.4** Séance spéciale du 14 décembre 2020, 20 h.

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- 4.1** Achat de terrain – 9230-6760 Québec inc. – Rue Mercier – Autorisation de signatures.
- 4.2** Adoption du Règlement 508 – Tarification – Égout sanitaire.
- 4.3** Projet de Règlement 509 – Rues – Secteur alpin - Dépôt et avis de motion.
- 4.4** Vente d'un terrain – Secteur industriel – Autorisation de signatures.
- 4.5** Remboursement au Fonds de roulement.
- 4.6** Affectation – Réserve pour la dette.
- 4.7** Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires – Élus.

**5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**5.1** Entente intermunicipale – Fourniture de service en incendie et désincarcération – Autorisation de signatures.

**6.0 HYGIÈNE DU MILIEU :**

**6.1** Génératrice – Station de pompage d'égout.

**6.2** Aqueduc – Boulevard Martel – Remplacement de conduite – Appel d'offres public.

**7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:**

**7.1** Servitude de passage et échange de parcelles de terrains – Mme Martine Houde/M. Martin Thibeault – Autorisation de signatures.

**8.0 CORRESPONDANCE.**

**9.0 AFFAIRES NOUVELLES :**

**9.1** Entente – Comité de la pêche blanche du lac Lamothe.

**9.2** Taux d'intérêts – Mesure d'exception.

**10.0 COMITÉS:**

**10.1** \_\_\_\_\_

**10.2** \_\_\_\_\_

**10.3** \_\_\_\_\_

**11.0 ACCEPTATION DES COMPTES.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**002-2021**

**Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**003-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 18 h 30.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**004-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 19 h.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**005-2021**                    **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 20 h.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2020, 20 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**006-2021**                    **Achat de terrain – 9230-6760 Québec inc. – Rue Mercier – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'achat de terrains (lots 5 912 364, 5 912 365, 6 412 721 et 6 412 722) et le paiement du lot 5 912 366 au prix de 7\$/m<sup>2</sup>, pour un montant total approximatif de 127 129,80 \$ excluant les taxes, cet investissement étant financé par le Fonds de roulement; que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**007-2021**                    **Adoption du Règlement 508 – Tarification – Égout sanitaire.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le Règlement 508 ayant pour titre « Modification de la tarification relative à l'égout sanitaire » et ayant pour objet de modifier le Règlement 196 concernant la

compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements 198, 247, 254, 278 et 464, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

### **RÈGLEMENT 508**

---

**Règlement 508 ayant pour titre « Modification de la tarification relative à l'égout sanitaire » et ayant pour objet de modifier le Règlement 196 concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements 198, 247, 254, 278 et 464.**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics que la compensation pour le service d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau soit modifiée ;

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles compensations seront effectives à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation, un dépôt et un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 14<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement portant le 508 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

#### **ARTICLE 2**

Le présent article abroge la "Cédule C", de l'article 13 du Règlement 196 et de ses amendements et est remplacé par la nouvelle section "Cédule C" qui se lit comme suit :

**CÉDULE « C »**

**TARIF POUR COMPENSATION POUR L'ÉGOUT SANITAIRE**

*Le taux annuel de compensation dû pour le service d'égout sanitaire est de 0 \$ par année pour toute maison, magasin ou bâtiment quelconque et de 0 \$ pour chaque logement additionnel.*

**ARTICLE 3**

Cette abrogation ne doit pas cependant être interprétée comme affectant aucune chose faite ou plainte portée en vertu de l'ancien article 13 du Règlement 196 et de ses amendements.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur et sera applicable pour l'exercice financier 2021 et suivants et ce, après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

**Adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois janvier 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.**

**LE MAIRE,**

**CATHERINE MORISSETTE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**DANIEL HUDON**

**Projet de Règlement 509 – Rues – Secteur alpin - Présentation, dépôt et avis de motion.**

M. le conseiller Richard Sirois fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 509 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 2 768 640 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 2 768 640 \$.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT 509

---

---

Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 2 768 640 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 2 768 640 \$.

---

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire faire exécuter sur son territoire des travaux d'ouverture et de mise en forme des rues, et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur alpin;

**CONSIDÉRANT** que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants afin de financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser ces travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un dépôt, une présentation et un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à \_\_\_\_\_ que soit et est adopté le Règlement 509 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

**ARTICLE 2**

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de mise en forme de rues et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, et autres aménagements se décrivant comme suit, à savoir :

## Description des travaux

### **Ouverture des rues**

#### **PARTIE 1.0 Général**

Organisation de chantier (3% du coût des travaux)	150 000 \$
	<hr/>
Sous-total :	150 000 \$

#### **PARTIE 2.0 Terrassement**

Déboisement	43 050 \$
Décapage et essouchage	60 000 \$
Mobilisation et démobilitation des équipements de dynamitage	5 000 \$
Déblai 1ère classe incluant mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	235 290 \$
Déblai 2e classe incluant la mise en place dans les remblais et sur les terrains	49 680 \$
Déblai 1ère classe incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	200 000 \$
MG 112 pour remblai des tranchées de roc	150 000 \$
Membrane type III pour parois des tranchées de roc ou pour infrastructure	3 000 \$
Sous-fondation en MG 112	225 000 \$
Fondation en MG 20	176 000 \$
MG 112 pour remblai sous la conduite d'égout	6 000 \$
Emprunt classe B	67 500 \$
	<hr/>
Sous-total :	1 370 520 \$

#### **PARTIE 3.0 Infrastructures d'eau et d'égout**

Conduite d'eau potable	135 000 \$
Vanne	28 000 \$
Borne-fontaine incluant l'accès en classe B et surface en MG 20 et le ponceau pour fossé	60 000 \$
Branchement de services d'eau potable	45 100 \$
Conduite d'égout sanitaire	138 000 \$
Branchement de services d'égout sanitaire	38 500 \$
Regard d'égout sanitaire	97 500 \$
Raccordement au réseau existant	2 000 \$
	<hr/>
Sous-total :	544 100 \$

#### **PARTIE 4.0 Gestion des eaux pluviales**

Ponceaux incluant la parafouille, les extrémités biseautées, la mise en place, l'assise, l'enrobage et le remblai à l'infrastructure	82 500 \$
Empierrement des ponceaux	12 000 \$
Empierrement des fossés latéraux	140 000 \$
Aménagement des bandes riveraines avec ensemencement	14 875 \$
	<hr/>
Sous-total :	249 375 \$

#### **PARTIE 5.0 Travaux divers**

Ensemencement H-1	36 000 \$
	<hr/>
Sous-total :	36 000 \$

<b>Coût des travaux :</b>	<b>2 200 000 \$</b>
<b>Imprévus (10 %) :</b>	<b>220 000 \$</b>
<hr/>	
<b>Coût des travaux :</b>	<b>2 420 000 \$</b>
<b>Honoraires professionnels :</b>	<b>140 000 \$</b>
	<b>* 2 560 000 \$</b>
<b>Taxes nettes (± 5 %) :</b>	<b>128 000 \$</b>
<b>Frais de financement (3 %) :</b>	<b>80 640 \$</b>
<hr/>	
<b>TOTAL :</b>	<b>2 768 640 \$</b>
<hr/> <hr/>	

\* Le tout suivant l'estimé en date du 22 décembre 2020 préparé par **Mme Marie-Pierre Tremblay, ingénieur pour WSP**, lequel est joint en annexe « A » et fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 768 640 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

### **ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

### **ARTICLE 5**

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 2 768 640 \$, remboursable en 20 ans.

### **ARTICLE 6**

Les billets, d'une valeur maximale de 2 768 640 \$ seront remboursés en 20 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

### **ARTICLE 7**

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité. Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

#### **ARTICLE 8**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 2 768 640 \$ découlant des travaux décrits à l'article 2, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

#### **ARTICLE 9**

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

**Adopté à la séance \_\_\_\_\_ du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois \_\_\_\_\_ 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.**

**LE MAIRE,**

**CATHERINE MORISSETTE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**DANIEL HUDON**

## ANNEXE A



**Client:** Municipalité de Saint-David de Falardeau

**Projet:** Développement de nouvelles rues - Secteur rue de Banff au Valinouet  
201-07007-00

### Estimation des coûts - Concept

2020-12-22

Item	Nature des travaux	Quantité	unité	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
<b>1.0 Général</b>					
1.1	Organisation de chantier	1	global	150 000,00 \$	150 000,00 \$
<b>2.0 Terrassement</b>					
2.1	Déboisement	28 700	m <sup>2</sup>	1,50 \$	43 050,00 \$
2.2	Décapage et essouchage (±600mm)	15 000	m <sup>2</sup>	4,00 \$	60 000,00 \$
2.3	Mobilisation et démoblisation des équipements de dynamitage	1	global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
2.4	Déblai 1ere classe incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	10 695	m <sup>3</sup>	22,00 \$	235 290,00 \$
2.5	Déblai 2e classe incluant la mise en place dans les remblais et sur les terrains	6 210	m <sup>3</sup>	8,00 \$	49 680,00 \$
2.6	Déblai 1ere classe (tranchée conduite) incluant la mise en place dans les remblais ou disposition sur les terrains	5 000	m <sup>3</sup>	40,00 \$	200 000,00 \$
2.7	MG 112 pour remblai des tranchées de roc	5 000	m <sup>3</sup>	30,00 \$	150 000,00 \$
2.8	Membrane type III pour parois des tranchées de roc ou pour infrastructure	1 000	m <sup>2</sup>	3,00 \$	3 000,00 \$
2.9	Sous-Fondation en béton 200mm	7 500	m <sup>3</sup>	30,00 \$	225 000,00 \$
2.10	Fondation en béton 20, 300mm	3 200	m <sup>3</sup>	55,00 \$	176 000,00 \$
2.11	MG 112 pour remblai sous la conduite d'égout	200	m <sup>3</sup>	30,00 \$	6 000,00 \$
2.12	Concrète classe B (turbine) pour la conduite d'égout	4 500	m <sup>3</sup>	15,00 \$	67 500,00 \$
<b>3.0 Infrastructures d'eau et d'égout</b>					
3.1	Conduite d'eau potable 150mm incluant tous les accessoires et le ponceau	1 080	mètre	125,00 \$	135 000,00 \$
	Vanne 150mm	8	unité	3 500,00 \$	28 000,00 \$
3.3	Borne-Fontaine incluant l'accès en classe B et surface en MG20 (200mm) et le ponceau 450mm pour fossé	6	unité	10 000,00 \$	60 000,00 \$
3.4	Branchement de services d'eau potable 25mm tout inclus	41	unité	1 100,00 \$	45 100,00 \$
3.5	Conduite d'égout sanitaire 250mm	1 200	mètre	115,00 \$	138 000,00 \$
3.6	Branchement de services d'égout sanitaire 150mm	35	unité	1 100,00 \$	38 500,00 \$
3.7	Regard d'égout sanitaire 900mm	13	unité	7 500,00 \$	97 500,00 \$
3.8	Raccordement au réseau existant	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
<b>4.0 Gestion des eaux pluviales</b>					
4.1	Ponceaux incluant la parafouille, les extrémités biseautées, la mise en place, l'assise, l'enrobage et le remblai à l'infrastructure	150	m	550,00 \$	82 500,00 \$

**Client:** Municipalité de Saint-David de Falardeau

**Projet:** Développement de nouvelles rues - Secteur rue de Banff au Valinouet  
201-07007-00

### Estimation des coûts - Concept

2020-12-22

Item	Nature des travaux	Quantité	unité	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
4.2	Empierrement des ponceaux calibre 200-300mm avec membrane type V	300	m <sup>2</sup>	40,00 \$	12 000,00 \$
4.3	Empierrement des fossés latéraux calibre 200-300mm avec membrane type V	3 500	m <sup>2</sup>	40,00 \$	140 000,00 \$
4.4	Aménagement des bandes riveraines avec ensemencement H-3 et aulnes rugueux	500	m <sup>2</sup>	29,75 \$	14 875,00 \$
<b>5.0 Travaux divers</b>					
5.1	Ensemencement H-1 sur 100mm de terre végétale (talus de route)	12 000	m <sup>2</sup>	3,00 \$	36 000,00 \$
				<b>Sous-total:</b>	<b>2 200 000,00 \$</b>

Imprévus (10%): 220 000,00 \$

Grand total: **2 420 000,00 \$**

Marie-Pierre Tremblay, ing. #129965

2020-12-22

Ingénierie et Environnement:	50 000,00 \$
Surveillance des travaux:	45 000,00 \$
Étude géotechnique:	25 000,00 \$
Contrôle des matériaux en chantier:	20 000,00 \$

Grand total incluant les frais d'honoraires: **2 560 000,00 \$**

008-2021

**Vente d'un terrain – Secteur industriel – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain dans le secteur industriel d'environ 4 600 m<sup>2</sup> au prix de 1.83\$/m<sup>2</sup> excluant les taxes; que les frais de notaire inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

009-2021

**Remboursement – Fonds de roulement.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau rembourse 84 352 \$ à son fonds de roulement. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

010-2021

**Versement – Réserve pour la dette.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse 300 000 \$ dans sa réserve destinée au remboursement de la dette. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt.**

Dépôt lors de la présente séance des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues de tous les membres du conseil.

011-2021

**Entente intermunicipale – Fourniture de service en incendie et désincarcération – Autorisation de signatures.**

**CONSIDÉRANT** que le 12 juin 2018 la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place un comité technique d'entente pour l'élaboration d'une *Entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération* entre Ville de Saguenay et les municipalités concernées (C018-183);

**CONSIDÉRANT** que le but recherché pour conclure une telle entente est d'encadrer les demandes d'aides pour l'atteinte de la force de frappe et de désincarcération tout en simplifiant la gestion administrative de ces demandes en la centralisant via la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure une entente commune avec Ville Saguenay et la MRC pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle entente respecte les objectifs 2 et 3 du schéma de couverture de risques incendie révisé ainsi les actions 13, 14, 24, 25 et 36 du plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) (ou) 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) et ainsi conclure une *Entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération*.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération*. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**012-2021**

**Génératrice – Station de pompe d'égout.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la soumission du 29 septembre 2020 de *DCom* pour l'achat d'une génératrice pour la station de pompage d'égout au coût de 24 144,75 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

013-2021

**Aqueduc – Boulevard Martel – Remplacement de conduite – Appel d'offres public.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à procéder à un appel d'offres public pour le remplacement d'environ 2 200 mètres de la conduite du réseau d'aqueduc d'une partie du boulevard Martel (de 3 pouces à 6 pouces). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

014-2021

**Servitude de passage et échange de parcelles de terrains – Mme Martine Houde et M. Martin Thibeault – Autorisation de signatures.**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution 052-2017 relative à une servitude de passage au bénéfice de Imago Structure;

**CONSIDÉRANT** que ces terrains ont été achetés par Mme Martine Houde et M. Martin Thibeault;

**CONSIDÉRANT** que suite à la réforme cadastrale, les numéros de lots attribués à cette servitude ont été modifiés.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la résolution 052-2017 soit et est abrogée; et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde aux propriétaires du lot 5 912 215, une servitude de passage sur les terrains qu'elle possède ou sur lesquels elle a des droits, afin de permettre aux propriétaires du lot 5 912 215 d'accéder à ce terrain, le tout sous réserve des conditions ci-bas :

- la construction du chemin sur la servitude accordée par la Municipalité sera aux frais du bénéficiaire et son entretien également ;
- la servitude permettra également l'aqueduc ; s'il se construit, il le sera par et aux frais du bénéficiaire, et advenant que la Municipalité vende des terrains sur le parcours de cet aqueduc, ces terrains pourront être desservis moyennant un montant convenu ;
- les frais de servitude et d'arpentage seront à la charge du bénéficiaire;
- prévoir l'échange de terrain nécessaire pour optimiser le cadastrage des terrains de part et d'autre de la ligne séparatrice des lots 5 912 214 et 5 912 215;
- les frais de construction de la ligne d'alimentation électrique sera au frais du bénéficiaire;

- le développement de ce secteur devra être résidentiel de villégiature afin de s'harmoniser avec le voisinage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

### **Correspondance.**

- 1) Le 7 décembre 2020, Mme Christine Dufour, directrice générale pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du Règlement 20-421 ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 2) Le 11 décembre 2020, Mme Christine Dufour, directrice générale pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du Règlement 20-431 ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'abroger le règlement 19-402 adopté pour les mêmes fins.
- 3) Le 14 décembre 2020, Mme Sophie Tremblay, du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité le protocole d'entente intervenu entre un établissement du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et la Municipalité ayant pour objet de fournir un abri temporaire aux élèves et membres du personnel en cas de mesures d'urgence.
- 4) Le 15 décembre 2020, Mme Christine Dufour, directrice générale pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du Règlement 20-422 ayant pour objet la prise en charge de la vidange des boues des installations septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 5) Le 15 décembre 2020, Mme Jocelyne Lachapelle, directrice générale de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, invitant la Municipalité à adhérer à cette association pour un avenir plus vert et sécuritaire. (Coût: 100 \$).
- 6) Le 17 décembre 2020, M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et des changements climatiques pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité du dépôt du premier versement de 118 904 \$ de l'aide financière annoncée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19; le solde de 54 047 \$ devant être versé en mars.
- 7) Le 17 décembre 2020, M. Jean-Pierre Montpetit, président pour l'Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine, sollicitant de la Municipalité une résolution d'appui relative à leur demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 2021.

- 8) Le 17 décembre 2020, M. Dominique Déry, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, transmettant à la Municipalité les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels du secteur Lamothe pour commentaires.
- 9) Le 22 décembre 2020, M. Christian Evraire, de l'Union des municipalités du Québec, transmettant à la Municipalité suite au renouvellement du contrat d'assurances collectives, copie de la résolution l'adoptant.
- 10) Le 5 janvier 2021, M. Jacques Bélanger, bénévole pour la Bibliothèque municipale, remerciant la Municipalité pour les "dollars Falardiens" reçus à l'occasion de la période des Fêtes.
- 11) Le 8 janvier 2021, Mme Louise Murray, du ministère des Transports du Québec, transmettant à la Municipalité pour signature, le permis d'intervention annuel 2021 pour travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur.

**015-2021**

**Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay - Protocole d'entente – Abri temporaire.**

---

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau relative à la fourniture d'abri temporaire aux élèves et membres du personnel en cas de mesures d'urgence. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**016-2021**

**Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine – Résolution d'appui – Amélioration de l'accès au secteur.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires du Bras-du-Nord, lac Limony et lac Guylaine, dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (Fonds villégiature) dans le but d'améliorer l'accès au secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**017-2021**

**Permis d'intervention – Ministère des Transports du Québec.**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a occasionnellement à intervenir pour des travaux relevant de sa juridiction sur des chemins à l'entretien du ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec peut permettre ce type d'intervention conditionnellement à l'obtention préalable d'un permis d'intervention lequel doit habituellement être accompagné d'un cautionnement ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas des municipalités, le ministère des Transports du Québec permet le remplacement du cautionnement exigé par une résolution.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise MM. Daniel Hudon, Marcel Paul, Yves Saulnier, Gilles Tremblay à demander, pour et au nom de la Municipalité, les permis d'intervention qui pourraient être nécessaires pour l'année 2021; et que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de considérer la présente résolution comme un cautionnement valide pour les demandes de permis d'intervention de l'année 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**018-2021**

**Entente – Comité de la pêche blanche du lac Lamothe – Annulation.**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente en vigueur intervenu entre le Comité de la pêche blanche du lac Lamothe de Falardeau et la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau par lequel la Municipalité confiait la gestion du site du lac Lamothe au Comité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite reprendre la gestion de ce site;

**CONSIDÉRANT** qu'un préavis de 60 jours doit être fait à l'autre partie pour toute modification et/ou annulation de ce protocole d'entente.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau signifie au Comité de la pêche blanche du lac Lamothe le préavis nécessaire à l'annulation du protocole d'entente intervenu, prenant effet le 31 mars 2021.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche  
M. le conseiller André Dufour  
M. le conseiller Philippe Dufour  
Mme le maire Catherine Morissette

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault  
M. le conseiller Germain Grenon  
M. le conseiller Richard Sirois

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

**019-2021**

**Taux d'intérêt sur les taxes – Mesure d'exception.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 091-2020 relative à l'abolition du taux d'intérêt sur les taxes municipales pour la période du 24 mars 2020 au 31 décembre 2020 ayant pour objectif d'aider les contribuables pendant cette période de pandémie;

**CONSIDÉRANT** que cette pandémie est toujours en vigueur et affecte financièrement plusieurs contribuables de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fixe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt annuel sur les taxes municipales, à 0 %; et que ce taux revienne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 12 % annuellement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**020-2021**

**Acceptation des comptes – Au 11 janvier 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39219 - Bell Canada	1 301,48 \$
39220 - Dépanneur St-David enr.	705,11
39221 - Gauthier, Éric	413,81
39222 - Hudon, Daniel	138,00
39223 - Hydro Québec	13 963,89
39224 - Storrer, Loïc	33,60

39225 - Dépanneur St-David enr.	835,95
39226 - Larouche, Fabien	47,13
39227 - Morissette, Catherine	46,27
39228 - Lessard, Tremblay, notaires en fiducie	1 226,78
39229 - Côté, Clément/St-Pierre, Mélysa	110,50
39230 - Association des propriétaires du village alpin	12 200,00
39231 - Conseil régional de la culture du Saguenay-lac-St-Jean	100,00
39232 - Dépanneur St-David enr.	540,10
39233 - Dumont-Poirier Catherine	205,00
39234 - Hudon, Daniel	15 592,94
39235 - Hydro Québec	1 240,84
39236 - J. Euclide Perron ltée	2 842,62
39237 - Bell mobilité inc.	445,47
39238 - Dépanneur St-David enr.	698,99
39239 - Hudon, Daniel	199,56
39240 - Hydro Québec	12 535,14
39241 - Productions musicales Carl Brindle	300,00
39242 - Storrer, Loïc	24,00
39243 - Vidéotron S.E.N.C.	141,23
39244 - 9190-0738 Québec inc.	2 567,25
39245 - Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
39246 - Déneigement H.P. Grenon inc.	716,67
39247 - JRM excavations	70 458,45
39248 - JRM excavations	7 150,00
39249 - Tremblay, Benoît	110,00
39250 - Valineige SA	28 522,13
39251 - Bell Canada	1 301,48
39252 - Corps de Cadets 2864	2 000,00
39253 - Dépanneur St-David enr.	648,20
39254 - Fondation de ma vie	100,00
39255 - Groupe Ultima inc.	100 292,00
39256 - Hydro Québec	9 559,70
39257 - Ministre des Finances	272,49
39258 - Ministère du Revenu du Québec	23 485,98
39259 - Receveur général du Canada	9 439,79
39260 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 722,94
39261 - Dépanneur St-David enr.	53,00
39262 - Vidéotron S.E.N.C.	236,20
39263 - 9190-0738 Québec inc.	14 294,26
39264 - Allard, Francine	392,50
39265 - Archambault	57,65
39266 - Asphalte Henri Laberge inc.	65 365,17
39267 - Astus inc.	165,56
39268 - Atelier du chef	1 647,04
39269 - Batterie spécialité	390,92
39270 - B.B.G. Réfrigération	896,81
39271 - Blackburn et Blackburn inc.	400,57
39272 - Caouette informatique inc.	278,21
39273 - Annulé	0,00
39274 - Annulé	0,00
39275 - Centre du Bricoleur (Le)	1 198,36
39276 - Centre du camion Procam Saguenay inc.	304,91

39277 - Cimco Réfrigération	2 000,57
39278 - C.M.P. Mayer inc.	6 234,23
39279 - Cogeco Média inc.	510,54
39280 - Construction J.R. Savard	78 000,73
39281 - DC Com enr.	2 414,48
39282 - Déneigement H.P. Grenon inc.	1 023,29
39283 - Développement Falardeau	1 500,00
39284 - Duchesne Gaston, entrepreneur	206,96
39285 - Encreco inc.	64,31
39286 - Englobe corp.	10 564,02
39287 - Eurofins Environex	1 304,97
39290 - Excavation Claude Larouche inc.	30 743,95
39291 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
39292 - Fonds d'information sur le territoire	175,00
39293 - Fournitures de bureau M.S.	584,91
39294 - F.Q.M.	109,41
39295 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	2 368,50
39296 - Ger-Ro construction inc.	137 723,10
39297 - Gesticonfort inc.	5 206,28
39298 - GHD consultants ltée	3 511,05
39299 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs	1 034,78
39300 - Gromec inc.	230,80
39301 - Groupe Synergis	3 334,28
39302 - Hudon, Daniel	227,94
39303 - Identification sports inc.	684,35
39304 - Info page inc.	112,57
39305 - Inter-lignes	18 323,88
39306 - Javel Bois-Franc inc.	548,57
39307 - K+S sel Windsor ltée	3 050,52
39308 - Léon-Maurice Villeneuve excavation inc.	12 162,07
39309 - Maîtres d'œuvre (1993) inc.	2 759,40
39310 - Mallette	2 414,48
39311 - Morissette, Catherine	93,45
39312 - MRC du Fjord-du-Saguenay	19 414,95
39313 - Municipalité de St-Honoré	16 386,87
39314 - NDA notaire Jonquière inc.	450,00
39315 - Pausematic	137,00
39316 - P.G. solutions inc.	178,21
39317 - Portes de garage Saguenay Balzac	933,14
39318 - Portes et fenêtres L.G.C. inc.	15 809,65
39319 - Produits sanitaires Belley	224,20
39320 - Produits B.C.M. ltée	1 166,97
39321 - Produits sanitaires Lépine inc.	337,21
39322 - Protection incendie Viking inc.	919,80
39323 - Quincaillerie Brideco ltée	92,98
39324 - Raymond Munger (1983) inc.	6 628,31
39325 - Réal Huot inc.	1 346,73
39326 - Régie des matières résiduelles	1 048,24
39327 - Robert Boileau inc.	1 869,49
39328 - Annulé	0,00
39329 - Sanidro inc.	77 353,62
39330 - Services Matrec	8 877,34
39331 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35

39332 - Société canadienne des postes	1 409,81
39333 - Station service Mercier et frères inc.	4 797,33
39334 - Toromont cat	364,36
39335 - Annulé	0,00
39336 - Annulé	0,00
39337 - Annulé	0,00
39338 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	146 221,70
39339 - Tuvico	347,63
39340 - Usinage Z.M.M. inc.	1 465,47
39341 - Valineige SA	21 494,59
39342 - Variétés L.C.R. inc.	310,37
39343 - WSP Canada inc.	2 139,70
39344 - Comptes du mois prochain	0,00
39345 - Comptes du mois prochain	0,00
39346 - Comptes du mois prochain	0,00
39347 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	206,96
39348 - Comptes du mois prochain	0,00
39349 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	574,88
39350 - Comptes du mois prochain	0,00
39351 - Info page inc.	112,57
39352 - P.G. Solutions inc.	15 934,37
39353 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
39354 - Station service Mercier et frères inc.	34,92
39355 - Transports adaptés Saguenay-nord	6 036,46
39356 - Comptes du mois prochain	0,00

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 26).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**